

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travailleurs.

ON S'ABONNE A LYON : chez le cit. Marius Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

Chez le cit. Ballay, libraire, galerie du Grand-Théâtre.

A LA CROIX-ROUSSE, chez le citoyen Lardet, plieur, cours des Tapis.



RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.

Les échanges de journaux doivent être adressés au Rédacteur, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

LE BUREAU DU JOURNAL est rue de la Liberté, 20, chez le cit. Devert, homme de lettres.

Avis sur l'Astréologie.

L'ASTRÉOLOGIE, publiée dans la *Tribune Lyonnaise* par chapitres détachés, depuis le mois de mars 1848, vient d'être réunie en un volume de 240 pages, dans le même format que celui des *Causes du malaise social*, auquel elle fait suite; mais dont elle est indépendante.

Nous invitons les personnes qui voudraient se procurer cet ouvrage à le faire prendre de suite chez l'Auteur, rue Saint-Jean, 53, au 2e. (Prix : un franc, et un franc cinquante centimes par la poste.)

Aussitôt que par la vente de cette seconde partie nous serons rentrés dans nos déboursés, nous commencerons la publication de la troisième et dernière partie, qui contiendra, sous le nom d'ASTRÉISME, l'organisation complète de la société sur la base de la justice, c'est-à-dire l'application du système, travail qu'aucune école socialiste n'a entrepris, ce que nous nous bornons à constater.

Les encouragements que nous avons reçus pendant le cours de la publication de l'*Astréologie*, nous font espérer que notre système n'est pas sans valeur; mais l'empressement qu'on mettra à se procurer l'ouvrage qui le renferme, pourra seul nous prouver que ces encouragements étaient sincères et nous mettre à même de continuer notre œuvre.

Nous insistons donc pour qu'on vienne immédiatement retirer le volume de l'*Astréologie*, parce que, n'ayant pas d'éditeur, il nous serait impossible de faire face aux frais du dernier volume.

Nota. — Il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires des *Causes du malaise social*, 1 volume in-12 de 100 pages. — Prix : 50 c.

6^e année de la Tribune Lyonnaise.

Un journal, de province surtout, arrivé à cette période de son existence, n'a plus de promesses à faire, encore moins de programme à offrir. Son passé répond de son avenir, et il faut bien que ce passé, tout imparfait qu'il ait pu être, ne soit pas sans mérite, puisqu'il a pu survivre à tant de causes de mort dont l'indifférence publique est la principale.

Le rédacteur de la *Tribune Lyonnaise* a eu à lutter contre des passions de toute sorte. Pour conquérir sa place, il lui a fallu d'abord faire la guerre à ceux de ses frères qui avaient cru possible d'élever, en dehors des principes démocratiques et sur la base seule des intérêts matériels, un organe pour la classe ouvrière. Il est parvenu à faire, avec son individualité, ce que d'autres n'ont pu faire avec la force si puissante de l'association. Il a eu encore à lutter contre les dédains ou la prévention de la haute presse. Mais le Censeur, sous la rédaction patriotique et éclairée du citoyen Kaufmann, a abandonné une ligne de démarcation fatale aux intérêts de la Démocratie. Nous l'en remercions, et le peuple lui en saura gré.

La *Tribune* a vécu en bonne intelligence avec le *Peuple Souverain* et le *Républicain*, sans partager tous leurs principes.

Lorsque la révolution de Février est venue, en proclamant la République, combler les vœux du rédacteur de la *Tribune*, il a eu à combattre la démagogie exhalant en vaines bravades une énergie fébrile qui, mieux dirigée, aurait suffi pour organiser démocratiquement la société et asseoir la République sur une base inébranlable. Combien l'ont alors blâmé qui, aujourd'hui, reconnaissent qu'il avait raison! Le rédacteur de la *Tribune* a toujours suivi les inspirations de sa conscience, et s'il a été moins violent que d'autres sous la Répu-

blique triomphante, c'est qu'il n'avait à se faire pardonner aucune opinion émise sous la monarchie. Aussi la réaction survenue, il s'est trouvé naturellement placé au poste du combat; on ne l'a pas vu hésiter; sa marche a été franche, et comme il n'avait non plus aucune parole démagogique à se faire pardonner, il a pu réclamer avec fermeté les droits du peuple méconnus. La persécution ne l'a pas davantage abattu, et quoique la *Tribune* ne vive, en ce moment, que par une tolérance pouvant cesser d'un jour à l'autre, son rédacteur n'a pas voulu devoir cette tolérance à l'oubli d'aucun principe. L'état de siège pourra la suspendre, mais tant qu'il consentira à la supporter, il ne la rendra pas infidèle à sa mission.

Nous finissons, avec ce numéro, l'*Astréologie*, qui fait suite aux *Causes du malaise social* publiées en 1847 et 1848. Nous terminerons incessamment cette œuvre capitale par la publication de l'*Astréisme* ou *Organisation de la société par la justice*. Les lecteurs jugeront notre système; mais quel qu'opinion qu'ils adoptent, nous espérons du moins qu'ils reconnaîtront que nous avons émis des pensées utiles et fécondes; que, par là, la *Tribune* a amplement justifié son titre de *revue sociale*.

Nous avons commencé, sous le titre de *Connaissances usuelles*, un travail important auquel nous donnerons un grand développement, et les lecteurs, à quelle classe qu'ils appartiennent, nous en sauront gré. Ces *Connaissances usuelles*, divisées par séries, nous paraissent utiles à ceux qui savent, comme à ceux qui ignorent; à ceux qui veulent suivre les débats politiques, comprendre le langage des partis et des opinions, comme à ceux qui se bornent à vouloir s'instruire; à la jeunesse comme à l'âge mûr.

Nous continuerons à améliorer la rédaction dans son ensemble, comme dans ses détails, autant que cela nous sera possible. A cet égard, toute promesse est superflue, nul ne peut donner ce qu'il a. Nous faisons de nouveau appel à la bonne volonté, aux lumières de tous. A la différence de la plupart des journaux, la *Tribune* tient à justifier son titre : une tribune est libre; nous invitons tous nos concitoyens à s'y faire entendre. Un journal, selon nous, doit être la chose de tous, parce que tous ont le droit d'écrire et tous ne peuvent faire un journal.

Un seul reproche nous a été fait, et ce reproche n'a rien de désobligeant pour notre amour-propre. On nous a reproché de ne pas paraître plus souvent. Notre réponse est toujours la même. Nous donnons gratuitement notre temps; il nous est impossible d'y joindre un sacrifice pécuniaire. En l'état, la *Tribune* fait à peu près ses frais; toute périodicité plus étendue, toute augmentation dans le nombre de pages, nous constitueraient en perte, et, par conséquent, ne nous permettraient pas de continuer notre journal, parce que nous ne pourrions supporter ce surcroît de dépense, lors même que nous aurions la certitude qu'un plus grand nombre d'abonnés viendrait couvrir le déficit. Ce serait trop tard lorsqu'ils arriveraient. Il faut, de toute nécessité, que les abonnés commencent par venir, ou que quelques citoyens, plus fortunés que nous, fassent les premiers frais; car, nous le répétons, nous ne faisons pas une œuvre de spéculation, et toute somme que nous aurions en caisse, excédant ce qui est nécessaire pour les frais du journal mensuel, serait consacrée à le rendre hebdomadaire ou même périodique de deux jours l'un, combinaison à laquelle, dans tous les cas, nous nous arrêterions. Cela dépend donc et dépend uniquement de ceux de nos concitoyens qui, sympathiques avec la *Tribune*, voudraient augmenter sa publicité, dans l'espérance que par là elle pourrait faire plus de bien.

DE LA COMPRESSION DES IDÉES.

De toute part nous entendons crier haro sur le socialisme. Gendarmes et Jésuites sont appelés à lui faire la guerre, et, dans cette nouvelle croisade, les fils de Voltaire s'unissent aux fils des croisés, M. Thiers donne la main à M. de Montalembert.

Or, qu'est-ce que le socialisme? Pris dans son véritable sens, il fait double emploi avec le mot *démocratie*, car il est renfermé dans elle comme la partie est renfermée dans le tout.

Socialisme veut dire simplement organisation de la société, et, par conséquent, tout le monde est socialiste. Le royaliste le plus fervent est socialiste à sa manière; le républicain veut une autre forme de société: le premier veut que l'aristocratie gouverne, le second que ce soit la démocratie. Le mot de socialisme ne veut donc absolument rien dire, et voilà pourquoi nous l'avons toujours combattu. Nous savions bien que le pathos du langage est toujours la source des divisions. Il est arrivé que sous ce mot socialisme, on a abrité des doctrines désignées jusques là sous un nom propre qui les faisait reconnaître et permettait de les discuter. Le communisme, le fouriérisme, le proudhonisme, etc., en s'appliquant exclusivement le mot socialisme, ont commis une grave erreur et ont fait naître une confusion fatale dont la cause démocratique reçoit le contre-coup.

Toute la polémique actuelle ne roule donc que sur une équivoque. La *Presse*, le *National* se disent aujourd'hui socialistes; ils n'ont jamais cessé de l'être, et ils ne le sont pas autrement qu'ils l'étaient; mais de part et d'autre, amis et ennemis, ne songent pas à s'entendre, les uns pour ne pas rompre une alliance devenue nécessaire, les autres pour conserver un motif d'attaque qui cesserait à l'instant même si, laissant à leurs adeptes le soin de prêcher leurs doctrines particulières, on se bornait, comme nous, à élever le drapeau de la démocratie en face de celui de l'aristocratie.

Quoiqu'il en soit, c'est l'état des choses, et il nous faut le subir. Les socialistes, communistes, fouriéristes, proudhoniens, etc., étant nécessairement démocrates, ont plus d'affinité avec ceux-ci qu'avec les aristocrates, et comme ces derniers ont déclaré la guerre aux démocrates purs, comme aux démocrates-socialistes, nous avons intérêt à examiner quel peut être le résultat de cette guerre.

Toute doctrine repose sur une idée? Peut-on faire la guerre à une idée? Nous répondrons sans phrases: NON, et nous allons le prouver.

On ne peut pas plus faire la guerre à une idée qu'on ne peut détruire un atome, saisir un fluide impondérable.

Pour comprimer une idée, il faudrait s'introduire dans le for intérieur de l'homme. On ne le peut pas, l'idée est donc impérissable. Oui, dira-t-on, mais on peut empêcher l'expansion de cette idée. Voyons: cela revient à dire que l'on peut prohiber la parole, l'écriture, la presse.

Nous disons non; mais admettons en ce moment que cela se puisse, et voyons toujours:

Pour arriver à un résultat, il faut ces trois conditions: en tout, partout et toujours. Si l'une fait défaut, c'est en vain qu'on aura prohibé; car l'idée, comme une imperceptible graminée, surgit par toutes les fissures.

En tout. Il faut prohiber les découvertes scientifiques, littéraires, même industrielles; car toutes ensemble s'ajoutent et forment la chaîne continue du progrès. Quoi de plus inoffensif, par exemple, que la découverte astronomique de Galilée! Que la terre tourne autour de soleil ou le soleil autour

de la terre, en quoi cela peut-il intéresser la politique ? Eh bien ! voyez : l'autorité politique était fondée sur l'autorité religieuse, et celle-ci n'a d'autre base que la foi. Or, cette foi fut ébranlée par la découverte de Galilée, et le peuple conclut que puisque l'autorité avait erré sur un point, elle n'était pas infaillible. Suivez les conséquences, et vous serez étonnés du ravage que cette simple idée scientifique a causé dans la conscience humaine. L'inquisition avait donc bien raison de forcer Galilée à se rétracter ; car, de Galilée nous passons à Descartes, de Descartes à Voltaire, de Voltaire à Rousseau, à 89 !

Partout. Qu'importe que vous mettiez la moitié, les trois-quarts de la France en état de siège, si une moitié, un quart restent libres ? A moins d'établir un cordon sanitaire, une douane infranchissable, on n'obtiendra aucun résultat. Mais y a-t-il de cordon sanitaire si bien gardé, de douane si sûre que la contrebande des marchandises ne puisse se faire ? Et l'on voudrait empêcher la contrebande des idées ! On ferait plutôt remonter un fleuve vers sa source ; on mettrait plutôt la mer en bouteilles.

Toujours. Supposons, car les suppositions ne coûtent rien, que cette compression des idées soit possible en tout et partout, mais ce ne serait encore avoir rien fait si on ne parvenait pas à la continuer toujours. Or c'est là qu'il faudrait être un Dieu pour dire à l'Océan irrité : tu n'iras pas plus loin.

Il viendra nécessairement un jour où l'état de siège sera levé, où les communications seront rétablies, où l'œil du pouvoir se fermera, ne serait-ce que pour un instant ; où l'on se croira tranquille, à l'abri de toute crainte, et ce jour-là les idées, longtemps comprimées, feront explosion. Leur explosion sera d'autant plus terrible que la compression aura été elle-même plus forte. Alors les passions mauvaises, que la discussion n'aura pas éclairées, que la bienveillance n'aura pas adoucies, se réveilleront rugissantes de colère ; on aura 1795 au lieu de 1850 et de 1848.

Que signifie donc la compression des idées ? Absolument rien. Continuons :

Nous allons supposer une compression complète ; l'inquisition rétablie ; la jeunesse livrée aux Jésuites ; chaque ville de France occupée par une garnison croate et kalmouk ; plus d'imprimerie ; plus de théâtre ; le knout et la schlague régnaient en souverains ; enfin l'idéal de l'absolutisme ; eh bien ! après... nous serons revenus à l'état où étaient nos pères aux 10^e, 11^e et 12^e siècles. Cela a-t-il empêché les guerres des paysans, les jacqueries, le protestantisme ; Montesquieu, Baynal, Voltaire, Rousseau, Mably et la Révolution ! Peut-on espérer d'être plus fort aujourd'hui que ne l'étaient les papes et les rois ! L'aristocratie bourgeoise est-elle plus invulnérable que ne l'étaient l'aristocratie sacerdotale et l'aristocratie nobiliaire ! Syeyes renversa l'une et l'autre d'un mot ; ne se trouvera-t-il plus de Syeyes ? La race des Spartacus et des Mirabeau est-elle éteinte ?

Qu'y a-t-il donc à faire pour réprimer les idées ? Rien ; mais il y a tout à faire pour les diriger, et c'est la seule chose à laquelle les gouvernements ne songent pas.

Ce que nous venons de dire est un avertissement aux pouvoirs qui s'égarèrent, une consolation aux hommes qui croient que la cause sainte de la démocratie peut être perdue.

Aux premiers, nous disons : lutter contre le progrès, est une œuvre impie, un labeur insensé ; quoique vous fassiez, vous ne réussirez jamais à l'anéantir ; voyez sa marche constante à travers les siècles, au milieu de péripéties nombreuses et quelquefois sanglantes ; l'ennemi que vous n'avez pu tuer dans son berceau vous défie maintenant que l'âge lui a donné la force et l'intelligence. Vous pouvez faire des victimes, vous ne pouvez pas faire que, tous les hommes étant soumis, il n'y ait plus de victimes ; or le sang des victimes féconde le sol où croît l'arbre divin. Chaque tête qui tombe est comme les dents du dragon que sema Cadmus ; il en sort de nouveaux soldats. Sisyphé s'épuisait à remonter le rocher qui toujours retombait ; vos efforts sont aussi impuissants que ceux de Sisyphé.

Aux seconds, nous disons : pourquoi désespérer ? Ayez foi en Dieu ; sa Providence ne vous fera jamais défaut. Les hommes sont semblables aux vagues de l'Océan ; la vague de l'Océan sait-elle où

elle va ? Non, elle suit l'impulsion qui lui est donnée. Vous ne savez pas non plus où vous allez ; mais vous suivez la pente de la démocratie qui vous entraîne.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le nouveau projet de loi sur la garde mobile, plus conforme à l'équité que celui présenté précédemment par le ministère, dans le but de favoriser quelques officiers bien vus à l'Élysée, a été adopté, le 28 janvier, par 533 voix contre 49. Cela prouve une fois de plus, s'il était nécessaire, combien la bonne foi simplifie toutes les questions. Nos discordes parlementaires et autres ne viennent que de ce défaut de bonne foi dans les rapports politiques.

Le projet de loi pour transférer la préfecture de la Loire, de Montbrison à St-Etienne, a été rejeté, le 2 février, par 355 voix contre 270. La veille on a également rejeté une proposition de M. Cordier, dont le but était de restreindre le droit d'initiative des représentants. La majorité n'a pas osé aller jusques là ; elle a craint, peut-être, de devenir un jour minorité, et 352 voix contre 240 ont maintenu l'état de choses actuel. Dans la discussion, le citoyen Bancel a flétri énergiquement la prohibition du discours de V. Hugo dans la 6^e division militaire.

Le 4 février a offert une séance orageuse, par suite des interpellations des citoyens Lagrange et Lasteyrie, au sujet de l'enlèvement des arbres de la liberté. Un membre de la droite a insinué que Lagrange était l'auteur du coup de pistolet tiré sur le boulevard des Capucines, et dont le résultat fut une prise d'armes générale. Ce fait n'est pas encore éclairci, et nous concevons que Lagrange, par modestie, ne cherche pas à attirer l'attention sur ce point. Mais nous, qui ne sommes pas tenus aux mêmes considérations, nous déclarons hautement que s'il est vrai que Lagrange ait employé cette ruse de guerre pour faire reprendre les armes au peuple, ce n'est plus simplement de l'affection que nous aurons pour lui, mais de l'admiration, et la France entière devrait souscrire pour lui accorder une récompense civique ; car, par cet audacieux coup-de-main, Lagrange a renversé les projets de régence philippiste, et, par conséquent, c'est à lui que l'établissement de la République est dû. En ce cas, honneur, trois fois honneur à Lagrange ! Sans doute il faut plaindre les victimes, mais pouvait-on payer trop cher le renversement de la royauté, le triomphe de la démocratie ! Le nombre des victimes eût-il été cent fois plus considérable ; toutes les fortunes publiques et privées eussent-elles même été bouleversées, nous devrions encore nous applaudir de cet immense progrès, à moins d'être athées et de professer le plus ignoble matérialisme.

Le pouvoir exécutif a dû se déterminer à combler les vides que l'arrêt de la Cour de Versailles a fait au sein de l'Assemblée législative. Un projet de loi pour la déchéance des citoyens Ledru-Rollin et autres a été présenté à la séance du 8 février. Il a été adopté, sans discussion, par la majorité ; mais il a fallu auparavant que cette dernière subit l'énergique protestation de Michel (de Bourges) : « Je viens, dit-il, accomplir un triste devoir, et protester contre l'arrêt de la cour de Versailles, contre l'iniquité d'une sentence rendue en l'absence de toute défense. » — Interrompu par M. Dupin, président, Michel (de Bourges) a répondu : « Il y a 50 ans que les Tribunaux révolutionnaires ont rendu des arrêts que vous avez qualifiés d'iniques ; il m'est bien permis d'en dire autant du vôtre. » — La censure a été prononcée ; mais que prouve une mesure disciplinaire qu'il dépend toujours d'une majorité quelle qu'elle soit, d'infliger à une minorité ? — Nous n'avons pas à examiner l'arrêt de la Cour de Versailles ; il est entré dans le domaine des faits accomplis. Nous connaissons tout le respect dû à la chose jugée ; mais sans l'infirmier en rien, sans établir aucune controverse, sans nier la justice en un mot, n'est-il pas évident qu'il rentre dans la catégorie de tous les arrêts rendus, soit en matière politique, soit en matière religieuse ? Il est respectable, nous ne voulons nullement le nier, mais il ne l'est ni plus ni moins que les arrêts des Parlements qui ont condamné Sirven, Calas et Labarre comme hérétiques ; que le jugement de la Convention qui con-

damna Louis XVI comme traître à la patrie ; que les sentences de la Cour des pairs qui ont condamné le maréchal Ney, Armand Marrast et les autres accusés de 1834 comme conspirateurs, Louis-Napoléon Bonaparte lui-même, aujourd'hui président de la République, comme insurgé contre l'autorité légitime ; enfin que tous les arrêts des Cours d'assises, des Cours prévôtales et des Conseils de guerre qui ont frappé tant d'hommes honorables qui siègent aujourd'hui au sein de la représentation nationale, des administrations, et se faisant gloire des condamnations encourues par eux, les présentent comme un titre à l'estime de leurs concitoyens. Il faut donc, selon nous, distinguer la protestation politique d'avec la protestation individuelle qui consisterait en un refus d'obéissance. C'est cette distinction que M. Dupin n'a pas su ou voulu faire. Ainsi, à notre avis, Michel (de Bourges) avait le droit de protester ; mais l'Assemblée a dû voter le projet de loi. L'arrêt de la Cour de Versailles, politiquement bon ou mauvais, c'est une question que l'histoire seule pourra décider, doit être exécuté, par cela seul qu'il est un arrêt de la justice, tout comme les précédents arrêts ont été exécutés. Si, au 4 mai 1852, la France donnait six millions de voix à Ledru-Rollin ou à Raspail, il n'en serait ni plus ni moins que lorsque plusieurs départements ont nommé Louis-Napoléon Bonaparte représentant, sans égard à la loi d'exclusion prononcée contre sa famille. Le peuple est souverain, il annule toutes les incapacités politiques, et en cela il ne porte aucune atteinte au respect dû à la chose jugée, parce que, encore une fois, la chose jugée ne peut s'entendre que relativement aux intérêts privés et nullement en ce qui touche les intérêts politiques toujours surbordonnés aux révolutions qui s'accroissent et changent les vaincus de la veille en vainqueurs du lendemain.

Le projet de loi sur l'instruction, projet qualifié de loi d'ignorance, a reçu la sanction d'une seconde lecture, et la troisième a été votée, le 26 février, par 406 voix contre 205.

Nous devons signaler un scandale qui a eu lieu dans le cours de la discussion, en la séance du 23 février. M. Thiers, impudent comme un page de Cour, a osé appeler *funestes* les journées de Février. Cavaignac, Jules Favre et Lamartine ont vengé le République de ces *épigrammes sans péril* que les royalistes se permettent. C'est le nom que Lamartine leur a donné, et il a, en même temps, restitué aux journées de Février leur épithète de *glorieuses*. A cet égard, les journaux royalistes devraient comprendre combien est absurde leur raisonnement qui consiste à flétrir le 24 Février, tout en déclarant qu'ils honorent la journée du 4 Mai, et que c'est celle-ci seule qui a fondé la République. Est-ce que le 4 Mai aurait eu lieu sans le 24 Février ? pas plus que le 7 Août 1830 sans les journées de Juillet. Que ceux qui ne veulent pas la République protestent contre le 24 Février et contre le 4 Mai 1848, à la bonne heure ; mais il est impossible, à moins d'une mauvaise fois insigne, de séparer ces deux dates ; l'une est la conséquence de l'autre.

Nous passerons sous silence les autres travaux de l'Assemblée législative ; ils sont sans importance, et nous nous bornerons à signaler que, dans la séance du 16 février, les interpellations de Pascal Duprat, sur les commandements militaires donnés par le pouvoir exécutif, ont été suivies d'un ordre du jour, à la majorité de 457 voix contre 185.

Par ordonnance du 12 février, la France a été divisée en zones, et plusieurs divisions militaires ont été réunies sous les commandements des généraux Castellane, Géméau et Rostolan.

L'opinion publique s'est alarmée ; elle peut avoir raison, mais les promoteurs de cette mesure n'en retireront pas le fruit qu'ils en espéraient. C'est tout ce qu'il nous est possible de dire en ce moment.

PARIS, 4 février. — Une indigne provocation de la part de M. Carlier, préfet de police, a eu lieu dans les premiers jours de février. Il a fait enlever les arbres de liberté plantés par le peuple, en 1848, sous prétexte qu'ils gênaient la voie publique ; mais ce qui prouve le peu de vérité de ce motif, c'est que, un arbre planté par Santerre en 1790, a été compris dans cette razzia. Un prêtre qui passait par là aurait dit, d'après la *Démocratie pacifique*, du 2 février, aux agents de police :

« Savez-vous ce que vous faites ? Vous renversez les statues de Louis XIV, de Louis XV et peut-être même d'Henri IV. » — Une grande émotion s'est manifestée parmi le peuple, et Lamoricière a failli en être victime; heureusement tout est rentré dans l'ordre. — A propos de Lamoricière, on a fait courir le bruit qu'une police occulte aurait voulu, en le forçant à rester au milieu des groupes ameutés, trouver l'occasion de se débarrasser d'un général jugé dangereux pour l'Elysée, et en même temps mettre un crime sur le compte des républicains. Une enquête a été ouverte à ce sujet.

— L'anniversaire de la fondation de la République, le 24 février, s'est passé paisiblement à Paris, comme à Lyon, et dans les autres départements. Un officier de paix s'est permis de faire enlever les couronnes déposées au pied de la colonne de Juillet; mais le ministère n'a pas osé résister à la voix du peuple qui commençait à s'élever contre cette profanation et cette nouvelle insulte aux martyrs de la démocratie; l'auteur de cet attentat a été destitué au moins provisoirement.

BERLIN. — Le roi de Prusse a prêté, le 6 février, serment à la Constitution. Serment de Roi! Aussi la France, qui sait ce qu'ils signifient, voyant que royauté légitime et royauté constitutionnelle ne valaient pas mieux l'une que l'autre, a-t-elle rompu avec la royauté, et mis à la porte les titulaires, comme on chasse des valets fripons et intrigants.

HONGRIE. — La *Gazette de Pesth*, du 24 janvier, annonce que huit Magyars, dont deux de 18 ans, ont été pendus à Guas. A Pesth même, les deux frères Margus, jumeaux de 19 ans, ont été pendus.

ITALIE. — A Vérone, Marinelli, père de deux enfants, et Moschini, père de trois enfants, ont été fusillés.

Rome. — Le prince Musignano, fils de Charles Bonaparte, prince de Canino, qui a été l'un des triumvirs de la République romaine, a été victime sur le Corso, pendant les fêtes du carnaval, d'une tentative d'assassinat. Nous blâmons cet attentat; mais était-ce bien la place du prince Musignano, au milieu d'une fête publique, lorsque son père est exilé? Peut-il donc se réjouir de ce que la liberté a succombé, lorsque l'étranger domine sa patrie! Cela rappelle un peu trop la conduite des royalistes français en 1814 et 1815.

SICILE. — Une émeute a eu lieu à Palerme, le 27 janvier. Le général Filangieri a fait arrêter, au hasard, six jeunes gens, Mondini, Gazzilli, de Luca, Garofalco, Caldarà, Ajello, et les a fait immédiatement fusiller SANS PREUVES. En présence de cet assassinat royal, qu'on vienne donc toujours nous parler de celui de Rossi, à Rome, de Latour, à Vienne!

SUISSE. — Les journaux monarchiques préchent la croisade contre cette contrée où la liberté à un refuge. Ils vont plus loin; ils ne cachent pas que les despotes du Nord ont encore plus en vue la France que la patrie de Tell. Si ce que dit l'Assemblée nationale est vrai, il faut nous préparer, sous peu de jours, à une guerre contre l'Europe absolutiste. Espérons que ce sera la dernière et que l'aristocratie sera vaincue. La question est aujourd'hui nettement posée: République ou Co-saque.

Nous annonçons avec plaisir que les citoyens Victor Schælcher et Perrinon, dont l'élection avait été annulée, nous ne savons trop pourquoi, viennent d'être réélus à la Guadeloupe.

Tous deux ont renforcé la phalange des bons citoyens qui siègent à la Montagne, et la France peut compter sur deux hommes de cœur, deux véritables représentants du peuple.

ELECTIONS DU 10 MARS.

Par suite de la déchéance prononcée contre les représentants du peuple condamnés par la Cour de Versailles, seize départements ont été convoqués pour le 10 mars courant.

Celui de la Seine a adopté les citoyens Carnot, De-flotte et François Vidal; celui de Saône-et-Loire, Alphonse Esquiros, Madier de Montjau aîné, Isidore Buvignier, Frédéric Charassin, Victor Hennequin, Charles Dain; celui de la Loire, Antide Martin; celui de l'Isère, Dupont (de Bussac), etc.

Espérons que la République triomphera; c'est le seul moyen de prévenir de nouvelles révolutions et d'asseoir le gouvernement sur une base stable.

Toute la presse s'est occupée de la candidature d'Emile GIRARDIN, et comme on lui a préféré Carnot, les journaux réactionnaires essaient de semer la division. Ils ne réussissent pas, parce que leur but est trop transparent. Oui, beaucoup auraient préféré le courageux rédacteur de la *Presse*; nous sommes de ce nombre; mais c'est un malheur, et Girardin sera nécessairement nommé plus tard. Maintenant, veut-on que nous disions toute notre pensée? Girardin ne pouvait être le candidat de la démocratie; mais il aurait dû être accepté avec enthousiasme par le parti conservateur, si ce parti avait

la moindre intelligence de sa position. La France ne sera heureuse et florissante, elle ne sera à l'abri des révolutions sanglantes, que lorsque l'aristocratie, acceptant sa défaite, confiera son drapeau aux hommes qui, tels que Girardin, appartiennent, par leur position, à la bourgeoisie, et, par leurs sentiments, à la démocratie éclairée. Girardin, et ceux qui sont avec lui, sont les hommes de transition entre la société qui s'en va et la société nouvelle qui s'avance. Que de maux l'on éviterait si on voulait le comprendre!

Le Corsaire, véritable Père-Duchêne des démagogues monarchiques, et plus infâme, plus ordurier encore, nous dénonce pour la seconde fois. Sachant bien que nous n'avons rien à craindre des poursuites judiciaires, il sollicite contre nous l'arbitraire de l'état de siège. C'est là un vil métier; mais il faut bien que les rédacteurs de cet ignoble journal gagnent leur salaire. Il vaudrait peut-être mieux qu'ils trouvassent un emploi plus honorable, ne serait-ce que de balayer les rues.

TRÉVOUX. — Le cit. PLAGNE, huissier, après une détention préventive de 45 jours, pendant laquelle aucune charge n'a été trouvée contre lui, vient d'être DESTITUÉ, en sorte que le prix de son office se trouve confisqué. Singulier respect de la propriété! Rien de semblable ne s'était fait depuis la destitution de LECOMTE, avoué à Joigny. Mais, à cette époque, toute la France s'émut et protesta contre cette spoliation opérée au mépris des lois qui ont aboli la confiscation. La destitution de citoyen Plagne passera-t-elle, inaperçue?

On nous écrit de Trévoux, sous la date du 28 février:

« Vous avez sans doute su (1) que, dans la nuit du 15 au 16 courant, on a arrêté, à Trévoux, le cit. Plagne et trois autres; on les a conduits immédiatement à Bourg où ils ont fait trois heures de prison. Quatorze autres personnes s'y trouvaient déjà, et sans un contre-ordre du général Géméau, deux cents personnes au moins dans l'Ain auraient été arrêtées, sans que nous puissions encore savoir pourquoi. A-t-on voulu provoquer nos concitoyens à l'insurrection? nous n'en savons rien; mais nous savons bien que si on veut, de notre part, une émeute, on ne l'aura pas. Personne, dans le département de l'Ain, n'est disposé à donner dans le piège. »

Le citoyen Plagne, arrêté et relâché encore une fois sans jugement, est le même dont nous parlons ci-dessus, et qui a été destitué de ses fonctions à raison de ses opinions et sans qu'on puisse lui reprocher un acte condamnable. Au mois de juin 1849, il fut incarcéré 10 jours à Trévoux, ensuite transféré à Lyon où il resta 1 jour à la Cave et 27 à Roanne, et enfin réintégré à Trévoux où il resta emprisonné 6 jours, après quoi il fut mis en liberté, sans avoir même subi un seul interrogatoire.

(1) Depuis la suspension du *Censeur*, les journaux royalistes ne se gênent en aucune façon et ne donnent que les nouvelles qui leur conviennent.

POLEMIQUE

AU SUJET DU MAGNÉTISME.

Nous recevons de l'abbé LOUBERT copie d'une lettre par lui adressée à l'*Univers Religieux*, et que ce journal a refusé d'insérer. Sa longueur nous empêche de la reproduire; mais nous allons en extraire les faits principaux. Cette polémique, quoique étrangère, intéresse les lecteurs à raison de son importance, puisqu'elle est relative au Magnétisme et à raison des personnages qui y figurent.

L'abbé Loubert, vicaire de St-Etienne-du-Mont, à Paris, l'un de nos plus savants ecclésiastiques, et du nombre de ceux que la démocratie à le bonheur de compter dans ses rangs, a publié, il y a quelques années, un ouvrage intitulé: *Défense théologique du Magnétisme*. Dans le cours de cet ouvrage, il s'est autorisé du nom de M. le cardinal de Bonald, lequel aurait nommé une commission pour s'enquérir de la vérité des faits magnétiques, commission dont M. Desgaret, chanoine de Lyon, serait membre. Le fait fut démenti; mais la *Voix de la Vérité*, des 25 et 30 septembre 1846, prouva le peu de fondement de ce démenti par des témoignages irrécusables émanés de MM. Martin de Noir-lieu et Maillefer de Corribert, lesquels attestent

que si l'archevêque de Lyon n'avait pas agi officiellement, il l'avait du moins fait officieusement, et par suite des rapports de son neveu, l'abbé Serres, avec un jeune homme somnambule-magnétique.

Ce point de contestation était vidé, lorsque l'*Univers Religieux*, du 27 janvier 1850, a reproduit, dans un article bibliographique sur le livre de l'abbé Loubert, le démenti de M. Desgaret.

La justice aurait voulu que le journal qui accueillait l'attaque reçut également la défense, mais c'est vainement que l'abbé Loubert a voulu faire insérer sa réponse. En attendant que les tribunaux prononcent, l'abbé Loubert a dû s'adresser aux autres organes de la presse.

Nous constatons donc, et le refus de l'*Univers dit Religieux* et la protestation de l'abbé Loubert. Ce dernier prouve que dans le cas où le fait allégué par lui serait entaché d'erreur, cette erreur ne porte que sur une circonstance accessoire, à peu près insignifiante, mais qu'on ne peut en induire aucune légèreté de sa part ou examen peu scrupuleux des sources; les noms de MM. Martin de Noirliu et Maillefer de Corribert, étant des garants suffisants de sa véracité. Il met encore en contradiction M. Desgaret, affirmant, en 1850, ce qu'il niait en 1846. Il signale cette particularité d'un homme tel que lui, nommé membre d'une commission, s'occupant d'un ouvrage sur le Magnétisme, et ignorant que, dans le somnambulisme-magnétique, le sujet paraît être comme dans l'état de veille et dispose de toutes ses facultés.

Enfin, l'abbé Loubert aborde la question de la tolérance ecclésiastique au sujet du Magnétisme, et en présence des exemples si nombreux d'intolérance, il se borne à demander ironiquement qu'on fasse, à l'égard de cette science, ce que les Casuistes conseillent à l'égard de l'usure: *Non sunt inquietandi*.

Le citoyen Léon MAGNIER, conservateur de la Bibliothèque de Saint-Quentin (Aisne), nous a adressé le prospectus d'une entreprise à laquelle nous applaudissons de tout cœur.

Sous ce titre de l'*Union poétique*, le citoyen Magnier se propose de publier, chaque année, un volume-journal mensuel de poésies inédites, et pour cela, il fait appel aux poètes, aux sociétés littéraires et aux journalistes. Ses pièces devront être assez courtes pour laisser place à un grand nombre d'auteurs et à une grande variété de sujets. (Voyez aux annonces.)

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 30 janvier 1850.

Aucune cause importante ne nous a été signalée.

Audience du 6 février.

L'apprentissage contracté par des mineurs sans le consentement de leur tuteur est-il nul? — Oui.

Toutefois, le tuteur qui en a eu connaissance, est-il tenu d'indemniser le chef d'atelier de ses frais de nourriture et logement? — Oui.

Ainsi jugé pour Clave contre Danve.

Audience du 13 février.

L'indemnité de huitaine est-elle due par le fabricant à l'ouvrier qui a monté un métier d'essais pour lui? — Non.

Toutefois, y a-t-il lieu d'allouer une indemnité? — Oui.

Philippe, ancien ouvrier corsetier chez le citoyen Voisin, avait monté un métier d'essais pour le citoyen Silvant; il devait confectionner chaque jour un bas de gomme et trois bas de fil. Le prix de la journée était de 3 fr. en cas de réussite, et de 2 fr. dans le cas contraire. Silvant a arrêté la fabrication, et Philippe demandait 24 fr. pour la huitaine. Le Conseil a réduit l'indemnité à 10 fr.

La convention par laquelle un ouvrier *vendeur* est attaché à un établissement de teinture avec un dédit de 1,000 fr. en cas d'inexécution, peut-elle être résiliée, sans indemnité, sous le prétexte que cet ouvrier aurait tenu des propos contre son patron, propos résultant d'idées sociales, mais n'attaquant pas la moralité de ce patron? — Non.

Le Conseil a consacré, par sa décision, l'indépendance de l'ouvrier, et a condamné Clapit aîné à payer à Latta les 1,000 fr. stipulés dans la convention, faute par lui d'exécuter ladite convention.

Audience du 20 février.

Le chef d'atelier qui n'a pu achever une pièce, par suite de maladie de lui et de sa femme, a-t-il droit

néanmoins à recevoir une indemnité, pour ses frais de montage, de la part du négociant qui, ne pouvant attendre, se trouve obligé de faire lever cette pièce ? — Oui.

Martin et Lally ont été condamnés à payer 20 f. d'indemnité à Poncet.

Au Rédacteur de la Tribune lyonnaise.

Lyon, le 5 mars 1850.

Je viens vous signaler un grave abus sur lequel je vous prie d'appeler l'attention. Je me suis rendu aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville en qualité de témoin pour la naissance d'un enfant. Il était une heure dix minutes. Nous en sommes sortis à trois heures cinq minutes, et il n'y avait avant nous que deux autres enregistrements à faire, en tout l'ouvrage de 1/2 heure, une heure au plus. Mais indépendamment de la lenteur mise par MM. les employés, à faire leur besogne, il leur avait convenu de s'absenter pour aller je ne sais où. Ils me semblent qu'ils sont payés pour travailler, et que ce n'est pas trop exiger d'eux qu'ils soient assidus de neuf heures à quatre heures. Combien d'ouvriers travaillent davantage et d'une manière plus pénible pour un salaire moindre !

Je compte sur votre impartialité et votre zèle pour l'insertion de la présente.

Agréé, etc.

GIRE.

BANQUE DE PRÊTS D'HONNEUR. — Le *Moniteur*, du 26 février, contient une circulaire aux préfets, par M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, pour recommander cette Banque; il en publie, en même temps, les statuts.

Nous applaudissons à l'idée-mère, et nous encourageons volontiers le gouvernement à persister dans cette voie; mais nous devons dire que si l'idée est bonne, l'exécution ne vaut rien. L'idée est empruntée au socialisme éclairé, l'application émane d'hommes qui ne se sont pas donné la peine de l'étudier, parce qu'ils ne sont rien moins que socialistes, parce qu'ils sont imbus des préjugés aristocratiques.

D'autres, moins confiants que nous, diraient que ce projet est un leurre; ce qu'on appelle vulgairement *jeter de la poudre aux yeux*; quant à nous, nous voulons croire à la bonne foi, à la pureté des intentions, mais nous disons qu'on s'y prend très-mal pour arriver au but qu'on se propose.

On ne réussira à rien tant qu'on voudra agir sans un principe vrai ou, qu'après avoir reconnu un principe, on ne voudra pas en déduire les conséquences.

CONCOURS LOGOGRAPHIQUE.

Le mot du Logogryphe demandé dans notre dernier numéro (page 88), a été trouvé par les citoyens Primat, Perrin fils, Marius Brét, Lévy et Cl. Chalou.

Le cit. Primat nous l'a donné le premier. Le cit. Dupuis (des Charpenes) a été moins heureux; il prendra sa revanche une autre fois. Nous dirons la même chose au cit. Chaffard (de Genève). Tous deux n'ont pas réfléchi que le mot à trouver devait contenir deux a, deux c et un n; que, par contre, aucun des mots indiqués ne contenait plus d'un seul e.

Personne n'a essayé de remplir la condition majeure du programme, celle de réunir dans un conte, en prose ou en vers, le mot du Logogryphe et tous ses composés. La chose était cependant assez importante, car c'est, à peu près, la seule question politique que la presse puisse traiter dans l'étendue de la 6^e division militaire, en vertu de l'état de siège.

Peut-être n'a-t-on pas bien compris ce genre d'amusement; pour en donner une idée, nous insérons un conte que nous avons fait sur ce sujet. Mais comme la rédaction ne peut jamais concourir, nous prorogons le concours au 25 de ce mois, et le prix sera donné à la meilleure pièce que nous recevrons.

Le citoyen Perrin, ardent logogryphile, nous ayant indiqué plusieurs mots que nous avions omis, nous les avons fait entrer dans notre conte, et les concurrents devront également les faire entrer dans le leur, ainsi que les mots suivants: *Agis* (roi de Sparte), *agraire*, *aigre*, *aie*, *agrès*, *agréa*, *amarre*, *aïse*, *ais*, *ars* (paroisse d'), *égara*, *erra*, *griser*, *ire*, *marge*, *marais*, *marri*, *mise*, *réagir*, *rase*, ce qui porte à 104 le nombre total des mots à insérer, outre celui du Logogryphe.

NOTA. — Nous avons reçu, depuis, ces lignes écrites :

1^o Un conte en vers par le cit. Léon Trouiller, de Fleury-Lamontagne (Saône-et-Loire). Ce conte ne peut être compris dans le concours, attendu que l'auteur a manqué à l'une des conditions les plus importantes, celle de ne pas se faire connaître, condition que nous rappelons à tous ceux qui voudront concourir. Mais comme il est le seul, nous lui allouons la prime offerte;

2^o Un conte en prose qui réunit toutes les conditions du programme et même plus, car les mots se trouvent dans l'ordre indiqué, quoique nous n'en eussions pas fait une condition, ce qui a augmenté les difficultés. Nous invitons l'auteur à vouloir bien se faire connaître pour recevoir la quittance d'abonnement qui lui est due.

Nous publierons ces deux contes dans le prochain numéro.

Conte pour l'explication du Logogryphe.

Le mois de mars était bien loin; le printemps allait faire place à l'été; on était dans ce joli mois de mai, où la nature verdoyante et parée de fleurs semble dire à chaque être: *aime et sois gai*. Qu'il est doux alors d'errer sous le frais bosquet avec sa *mie*, dont on pres-tendrement la main en lui parlant du mariage, dont chaque jeune fille se fait une si douce image; car nul ne peut se dispenser d'aimer, et Vénus fait le siège de tous les cœurs, dans le castel orgueilleux de ses tours féodales, jusques dans l'humble manoir habité par la pauvre famille, dont un *are* de terre, sémée de *mais*, suffit à l'existence. Mais la réalité vient trop souvent détruire ce charme, et le réveil des illusions, que l'imagination *sema* dans notre *âme*, est bien *amer*. Toutefois, si le cœur n'a pas encore parlé, il est bon de faire choix d'un *ami*. Commun, dit-on, est le mot, la chose est *rare*; oui, mais non pas introuvable. Les méchants seuls disent du mal de l'amitié, parce qu'ils en parlent sans la connaître, sans *rime*, ni raison. Si cet ami est un bon *gas* et non un triste *sire*, un homme au cœur faux comme le visage de l'acteur qui se *grime*, il sait compatir à nos peines, et, je *gaye*, que par ce fait seul, elles se trouvent adoucies; l'on cesse de *gémir* sur les revers de la fortune inconstante ou cruelle nous apporte. Les *ris* viennent embellir notre physionomie, comme celle d'un *mari* débonnaire, caressé par sa douce moitié et qui se *mir*e dans ses yeux; comme celle d'un tendre père qui, fût-il revêtu de la *simarre* qui donnait un *air* si drôle à feu M. Pasquier, oublie ses graves préoccupations, et, malgré son âge et ses cheveux *gris*, prend part, malgré lui, aux jeux bryants d'un bel enfant, vrai lutin qu'il voudrait *régir* à sa guise, mais dont le *rire* naît désarmant sa sévérité, le force à se faire enfant comme lui, à jouer au bouchon, à la toupie, voire même à ce jeu de quilles qu'on appelle *Siam*.

A cette époque, enfin, où le *gai* fait entendre son criard *ramage*, où le *ramier* roucoule ses amours; aux bords du *Sig*, fleuve africain qui arrose le désert au *mirage* trompeur, vivait *sir* Campbell et ses deux filles, famille chrétienne, transplantée des bords de la Tamise jusques dans l'Algérie. Ce bon père aurait voulu trouver à *mari*er ses deux filles, mais trop *maigre* était la dot; car le contrat de mariage est devenu un contrat de vente.

Un jour, *Irma*, la plus jeune, *gaie* autant que *sage*, errait si tristement que cela faisait pitié à voir.

Ses longs cheveux, qu'une *raie* coquette ordinairement partage, étaient en désordre. A terre, gisait sa guitare; elle avait en vain essayé une gamme. Se faisant un jeu des notes les plus élevées, loin de pouvoir atteindre au *si*, elle n'avait pu aller au *ré*, encore moins au *mi*. Elle semblait ne pouvoir *agir* ni se *garer* d'aucun accident, tant elle était absorbée par sa douleur. L'on aurait pu *gager* qu'elle venait d'échapper à un grand péril; mais lequel? Comment le deviner; aucun indice; pas la moindre *semi*-preuve.

Aurait-elle éprouvé la violence d'un *ramas* de bandits, de ces audacieux forbans de la mer qui, venus des rivages du *Maïabar* ou de *Siam*, habiles à *ramer*, même avec une seule *rame*, échappent à toutes poursuites; mais lorsqu'ils trouvent une occasion, et sans crier *gare*, vont *ras* les côtes surprendre la nuit de paisibles colons, et se sauvent ensuite, laissant après eux une *mare* de sang, emmenant de nombreux troupeaux condamnés à ne plus revoir leurs *gras* pâturages. Malédiction sur ces pirates, voleurs par instinct plutôt que par besoin; car ils sont sobres, et la pêche de la morue ou de la *raie* pourrait leur suffire, si un instinct pervers ne les animait. N'est-ce donc pas assez des dangers que les *mers* font courir aux navigateurs?

Ou bien l'*émir* qui commande en ces lieux, perché dans son fort comme un aigle dans son *aire*, tyran plus redouté que ces rois auxquels jadis on ne parlait qu'à genoux, leur disant humblement: *Sire*, votre majesté veut-elle? Cet intraitable fils de *Mars*, autrefois *aga* des janissaires, qu'on reconnaît à sa *saie* étincillante de broderies et surtout à la dextérité avec laquelle il manie son yatagan, *arme* terrible qui lui vient du Prophète, voudrait-il l'enlever à son vieux père pour orner son harem?

Ou bien encore un enchanteur maudit, *mage* redouté,

l'aurait-il désignée au fanatisme d'un peuple ignorant et crédule, pour servir à un sacrifice sanglant de *magie* diabolique.

Oh! non, et cependant la jeune fille ressemblait à l'infortunée *Agar*, victime jadis, au pays de *Sem*, de la jalouse *Sara*, ou à cette pieuse Elisabeth, dont madame Cottin a raconté les souffrances, et qui vint de *Riga* à St-Petersbourg réclamer au Czar la liberté de son père.

Irma invoquait tout haut le grand nom de *Marie*, mère de Dieu; elle se vouait à tous les saints, depuis *S. Antoine* jusqu'à *S. François-Régis*.

En ce moment survint l'espiègle *Maria*, qui lui dit avec douceur: *ma chère amie*, qu'as-tu donc que tu *gémis*? O! je souffre, j'ai une *rage* de dents; il me faudrait... un *GARGARISME*.

2^o CONCOURS LOGOGRAPHIQUE.

Nous offrons, aux mêmes conditions insérées dans le numéro de février (page 88), une variété de Logogryphe qui consiste à composer un conte en prose ou en vers, contenant tous les mots, homonymes ou autres, qui peuvent être formés, de celui qu'on indique.

Ainsi nous proposons un Logogryphe sur ce mot: **MILITAIRES.**

Les concurrents doivent faire entrer dans leur conte au moins cent vingt mots que nous avons trouvés nous-même. Dans le nombre de ces mots il faut trouver notamment les suivants: *ale* (boisson), *Ars* (paroisse d'), *Ariel* (nom d'un ange), *Islam*, *Italie*, *Lima* (ville du Pérou), *Lia* (femme de Jacob), *Irma*, *Milet* (ville d'Ionie), *réal* (monnaie), *mirtill* (papillon), etc.

Il est bien entendu qu'il importe peu d'omettre quelques-uns des mots trouvés par nous, pourvu qu'on n'oublie pas ceux ci-dessus, et qu'on arrive au nombre total de 120.

Le Gérant DEVERT.

Lyon. Impr. RODANET, rue de l'Archevêché, 3.

ASTRÉOLOGIE

REMÈDE AUX CAUSES DU MALAISE SOCIAL,

Par le cit. Marius CHASTAING, rédacteur en chef de la Tribune Lyonnaise.

Un volume in-12, de 240 pages. — Prix 1 fr. et par la poste 1 fr. 50 c. — En vente chez l'Auteur, à Lyon, rue St-Jean, 53, au 2^e.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet du citoyen VACHET, agréé près le Tribunal de commerce de Lyon, qui était rue de l'Arbre-Sec, n^o 54, est actuellement, rue des Capucins, n^o 4, au 2^e. (516—1)

L'UNION POÉTIQUE.

Collaborateurs: TOUS LES POETES DE LA FRANCE qui enverront des pièces de vers bonnes par la forme et par la pensée.

Un beau volume grand in-8^o, qui sera publié en douze livraisons chaque année; prix: 10 fr. Notre célèbre chansonnier Béranger a déjà envoyé son adhésion et sa souscription.

Les engagements de souscription et une partie des poésies doivent être adressés de suite (*affranchis*) à M. Léon MAGNIER, journaliste, conservateur de la Bibliothèque de Saint-Quentin (Aisne). Les fonds seront remis à la poste lors de la réception de la première livraison, qui paraîtra aussitôt que le nombre de souscripteurs suffira pour rendre possible la publication.

Plus de Douleurs !!

Elles sont guéries promptement par le TOPIQUE-BERTRAND, pharmacien-chimiste de 1^{re} classe. Souvent une application suffit. — Prix: 25 centimes et au-dessus, chez l'inventeur, à Lyon, place Bellecour, 12, près la place Lévis et dans la plupart des pharmacies. — A St-Etienne, chez M. Rigolo, pharmacien. (503—1)

DE NAPOLEON SOUS LA REPUBLIQUE.

Le nom de Napoléon est le plus grand que le dix-neuvième siècle présente aux méditations du philosophe, comme aux récits de l'historien. La vie de cet homme est une épopée sublime que chaque génération répètera à la suivante. Dans l'antiquité, on l'eût mis au rang des dieux, et si l'Europe redevenait barbare, si les monuments historiques venaient à disparaître, Napoléon serait le héros des traditions échappées à ce cataclysme social. Les légendes populaires lui prêtent le merveilleux des antiques fabliaux, et bien souvent ce merveilleux serait au dessous de la réalité que nous connaissons. Législateur et guerrier, que d'immenses choses Napoléon a accomplies ! Général, Consul, Empereur et captif, que d'étonnantes péripéties ! Missionnaire armé de la Révolution, il l'a portée dans tous les climats ; du Nil au Tibre, du Guadalquivir au Danube, à la Bérésina ; il a semé, en courant, les idées libérales qu'il croyait avoir étouffées dans la France leur berceau. N'est-ce pas là une marche providentielle ? Oui, il fut l'homme du destin ; il était marqué du sceau divin comme les prophètes. Mais les élus de Dieu ne laissent pas de postérité ; leur mission est personnelle. Quel homme vraiment grand a pu survivre dans un fils ! Le génie ne fonde pas de dynastie ; il n'a d'autre héritier que le genre humain. C'est encore une loi fatale que nous ne pouvons comprendre ; mais l'humanité l'a subie depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, sans aucune exception.

Napoléon n'a pas échappé à cette loi, et sa dynastie est descendue avec lui au cercueil. Son nom seul reste à la France, héritage précieux de gloire qui ne doit pas être gaspillé.

Ceci nous amène naturellement à examiner une question qui n'est pas sans importance aujourd'hui, celle de l'évocation du nom de Napoléon sous la République. Malheureusement, pour traiter cette question, nous sommes obligés de descendre d'une hauteur où l'esprit se complait pour nous arrêter aux mesquines proportions d'intrigues vulgaires, de passions basses et cupides, d'une politique sans élévation. Essayons de surmonter la difficulté ou pour mieux dire le dégoût qu'inspire un pareil sujet.

Lorsque la France eût succombé à Waterloo, nous vîmes, pour la seconde fois, rentrer, à la suite des fourgons ennemis, une race aristocrate, impatiente de ressaisir le pouvoir que 1789 lui avait ôté. Alors le nom de Napoléon, ce nom prosaïque comme tout ce qui rappelait le souvenir d'une époque mémorable, fut un talisman en quelque sorte sacré. On l'invoquait comme celui du génie tutélaire de la France. Plus prosaïquement, si l'on veut, ce nom devint la protestation de la France révolutionnaire contre l'émigré d'Hartwell et ses complices.

Après une lutte de quinze ans, la race réprouvée des Bourbons disparut dans l'ouragan de Juillet 1830. Mais la France n'était pas mûre encore pour la République ; il lui fallait de nouvelles épreuves, et elle dut subir l'injure de la royauté orléaniste. Après avoir été tachée de sang, la couronne royale devait être couverte de boue.

Le fils de Philippe-Egalité ne pouvait répudier complètement la Révolution, et le nom de Napoléon ne pouvant plus être invoqué comme protestation contre une dynastie portée sur le trône par le suffrage populaire, resta simplement comme un emblème révéral. Les cendres de Napoléon traversèrent la France pour s'abriter au sein de Paris sans exciter autre chose qu'un enthousiasme religieux.

Le roi, de par les barricades, Louis-Philippe, était devenu la protestation de la Révolution, et cette protestation était suffisante.

Malheureusement les hommes que le hasard a fait naître près d'un trône écroulé s'abusent toujours ; ils s'imaginent que les peuples ont souci de leurs querelles dynastiques. Parce que le cri de *Vive Napoléon* avait un écho dans les cœurs, le neveu de ce héros s'imagina de bonne foi qu'on désirait beaucoup qu'il succédât à son oncle. Erreur bien grande ! Les peuples en sont arrivés à ce point que les Eliacin et les Astianax n'inspirent plus ni crainte, ni pitié. De la crainte ! ce serait puéril ; de la pitié ! pourquoi ? Est-ce donc un malheur de ne pas régner, lorsque de toute part on crie anathème à la royauté.

Louis-Napoléon Bonaparte, imbu des idées d'un autre âge, crut pouvoir revendiquer l'Empire comme un patrimoine dont on l'aurait frustré, et il se présenta en conquérant devant une ville française. La tentative de Strasbourg echa au milieu de la plus profonde indifférence ; elle n'avait aucune signification. Le jury fit justice d'une grave atteinte portée à l'égalité par le gouvernement de Louis-Philippe dans l'intérêt des familles princières ; il acquitta les complices de l'homme qu'on soustrayait à sa juridiction ; mais si Louis-Napoléon Bonaparte se fut assis, comme le voulait la loi, sur le banc des accusés, le jury aurait condamné les uns et les autres, sans plus de souci. Y a-t-il donc une si grande différence entre celui qui vole une couronne et celui qui vole un sac d'argent ?

Par cet acquittement, le jury fit donc un acte démocratique et noblement napoléonien. La leçon fut mal interprétée, sans doute ; de là, une seconde tentative à Boulogne. Cette fois le gouvernement, mieux avisé, traduisit tous les coupables devant la Cour des pairs, et cette Cour les condamna comme elle avait condamné les insurgés d'Avril 1834. Personne ne s'en émut, et certes les sympathies en faveur de Lagrange, Raspail, Barbès, etc., s'étaient montrées autrement ardentes que celles produites dans le procès fait au fils de la reine Hortense. C'est que les insurrections républicaines répondaient au sentiment intime de la France ; celle de Boulogne lui était étrangère.

Ainsi il demeure bien constant que le culte qui s'attache au nom de Napoléon est tout-à-fait personnel, et que par ce culte le peuple n'a jamais entendu créer un droit dynastique quelconque.

Aussi, à la chute de Louis-Philippe, en 1848, aucune voix ne s'est élevée en faveur d'une Restauration impériale ; la République a été acclamée sans conteste.

La proclamation de la République, but évident de la Révolution française, n'aurait rien modifié au culte Napoléonien, si ce héros du 19^e siècle n'avait laissé aucun descendant, ou si ses descendants avaient renoncé franchement à toute prétention, ce que les tentatives de Boulogne et de Strasbourg ne permettent pas de supposer au moins dans le passé, et pour l'un d'eux. Par conséquent, tant que ces prétentions, dont un serment ne garantit peut-être pas suffisamment l'abandon, pourront tenir l'opinion publique en éveil, tant qu'elles pourront être un danger pour la liberté, ce culte, tout légitime qu'il soit, doit être restreint dans certaines limites. Napoléon doit rester dans le sacral, jusqu'à ce qu'on puisse l'en sortir sans crainte de faire naître des espérances coupables.

Nous devons donc nous souvenir que Napoléon a payé à la faiblesse humaine son tribut, et que l'aurole de gloire qui orne son front ne fait pas disparaître le stigmate qu'y a imprimé le bandeau des Césars. Si le vainqueur d'Arcore, du Mont-Thabor, d'Austerlitz et de Jena a droit à nos hommages, le conspirateur de Brumaire, l'assassin de la liberté est coupable. L'indulgence d'un grand peuple peut lui pardonner, car Ste-Hélène est une expiation mémorable, surtout s'il s'est repenti. Le pardon suffit à sa mémoire ; mais il y a loin de ce pardon généreux à l'oubli, encore plus à une approbation complète.

Honorons donc toujours le nom de Napoléon, mais n'oublions pas qu'il fut coupable : il a trahi sa mère. Sa mère lui pardonne ! et vous qui portez ce beau nom de Bonaparte ! réhabilitez-le, en imitant le grand homme seulement dans ses actions glorieuses ; le peuple oubliera ses crimes, pour ne se souvenir que de ses grandes actions.

Nous aimons à rendre justice à qui la mérite, et lorsque nous trouvons dans la vie d'un fonctionnaire public un acte qui l'honore, nous croyons devoir le publier.

La *Voix du Peuple* a extrait du *Républicain Alsacien* (n° 26, 18 avril 1848) l'allocution suivante, prononcée par le général GEMEAU, lors de la plantation d'un arbre de la liberté à Strasbourg :

« Au nom de l'armée ! je vous remercie d'avoir voulu que sa place fût marquée dans cette grande fête de famille... Merci deux fois, car vous avez reconnu que si l'armée a déposé ses armes devant le peuple, c'est qu'elle a voulu lui présenter, non pas une main, mais deux mains amies. J'ai vu, citoyens, j'ai vu, dans les immor-

telles journées de Paris, un fier et vigoureux soldat s'en allant bras dessus, bras dessous avec l'enfant du peuple auquel il venait de livrer ses armes. Je l'ai vu, et je suis devenu République ! »

C'est donc la tête haute que je me tourne vers l'arbre de liberté, que je le salue comme notre nouveau drapeau, et que, la main sur mon épée, je jure de le défendre au prix de mon sang. Je le ferai, citoyens ; nous le ferons tous dans l'armée, et c'est ainsi que nous répondrons à qui voudrait douter de notre dévouement à la République. »

Il est évident, d'après ces paroles que rien ne forçait le général Gêmeau à prononcer, d'après ces paroles si graves dans lesquelles il salue du nom d'immortelles les journées de Février et loue les soldats d'avoir livré leurs armes au peuple ; il est évident, selon nous, que si, aujourd'hui, il a défendu les banquets anniversaires du 24 Février, s'il a prohibé la presse républicaine, il n'a fait qu'obéir à la consigne que le ministre de la guerre lui a imposée, et dans son for intérieur, il gémit, comme nous, de la réaction, en attendant de pouvoir la combattre lorsqu'elle aura tout-à-fait levé le masque. C'est, en effet, et il ne peut l'oublier, à la République que le général Gêmeau doit sa mise en activité.

Une dernière réflexion, c'est que ceux qui compteraient sur l'armée pour renverser la République, s'abusent étrangement ; elle ne démentira certes pas l'engagement, pris en son nom, par l'un de ses plus glorieux chefs ; car ce serait manquer à l'honneur, et l'honneur est la vie du soldat.

Justification de la terreur et des Journées de Septembre par les Journaux royalistes.

Le *Courrier de Lyon*, du 3 mars, prétend que la France ne peut résister aux puissances étrangères qui voudraient l'envahir, qu'en supprimant à l'intérieur toutes les libertés, même celle individuelle, et en concentrant l'autorité dans le pouvoir exécutif.

La *Patrie*, du 2 mars, avait dit, dans le même sens : « Nous ne pouvons vaincre l'ennemi du dehors qu'après avoir DÉTRUIT l'ennemi du dedans. » — La *Patrie* n'est que l'écho de Danton conseillant les massacres de Septembre ; ses paroles et celles de son confrère du Rhône, sont un plagiat de 93. — N'est-ce pas là justifier complètement ce qu'ont fait nos pères ? Et que diraient ces journaux si le peuple, à son tour, voyant une guerre imminente, s'emparait du pouvoir, de crainte de trahison de la part des gouvernants, comme il l'a fait en 1792, et mettait de nouveau en pratique ces maximes terribles ? La réaction joue là une partie bien chancelante ; elle s' imagine que son pouvoir est éternel ; nous la croyons moins stupide.

CONTRADICTION LÉGITIMISTE.

Il est merveilleux de voir comment les partis qui font sonner le plus haut leur amour des principes, savent restreindre ces principes suivant le besoin de leur polémique ; mais au moins devraient-ils avoir soin de ne pas se contredire dans le même numéro.

La *Gazette de France* prêche, chaque jour, l'appel au peuple, et soutient que le refus de l'Assemblée constituante a vicié l'établissement de la République. En même temps, elle proclame l'excellence du suffrage universel. Toutefois, craignant, si on faisait droit à sa requête, d'être prise dans son propre piège, elle fait ses réserves, et, dans son numéro du 25 février, elle s'exprime ainsi :

« En général, on se trompe sur le mot : *Appel au peuple*. Il ne faut pas croire que le suffrage universel puisse, par la majorité, renverser la justice et créer la spoliation. »

Nous sommes de cet avis, et c'est pourquoi nous soutenons que la République est au-dessus du suffrage universel. Nous avons le même droit que la *Gazette*, et ce qu'elle applique au dogme de l'hérédité royale, nous l'appliquons à celui de la souveraineté du peuple. Le suffrage universel ne peut pas plus, selon nous, renverser la démocratie, qui est la justice, par ce qu'elle est le droit de tous, et décréter la spoliation, c'est-à-dire l'aliénation du droit d'être appartenant à chaque génération nouvelle, qu'il ne peut, selon la *Gazette*, renverser l'autorité royale et spolier le titulaire légitime. A cet égard, chacun raisonne d'après ses principes. Là, n'est pas la question.

Mais pourquoi la *Gazette*, en parlant des républicains qui ont posé à Emile Girardin la question de savoir si le droit de la République était supérieur au suffrage universel, dit-elle dans le même numéro :

« Voilà donc le droit divin de la République proclamé officiellement. Du moment que la République est déclarée au-dessus du vote universel, la nation est mise hors la loi. »

D'abord pourquoi la République ne serait-elle pas aussi bien que la royauté légitime de droit divin ? Mais pour faire ressortir la contradiction flagrante où est tombée la *Gazette de France*, il nous suffira de changer quelques mots à son article, et de dire :

Voilà donc le droit divin de la royauté proclamé officiellement. Du moment que la royauté est déclarée au-dessus du vote universel, la nation est mise hors la loi.

Qu'y a-t-il à répondre ? Et bien plus, la République mise au-dessus du suffrage universel n'exclut pas la nation, puisque celle-ci est appelée, à de fréquents intervalles, à choisir ceux qui doivent la gouverner, tandis que la royauté, étant mise au-dessus du suffrage universel, le choix de la famille qui doit gouverner étant fait, ce choix lierait les générations à venir.

SOUVENIR.

A l'Armée d'Italie.

Jadis, sous l'autre République,
Quand résonnait l'hymne patriotique,
Dans les plaines de Marengo ;
Vainqueurs des hordes scandinaves,
De Rome, la terre des braves,
Vos pères brisaient les entraves
Et la couvraient de leur drapeau !

Ennemis de la tyrannie,
Aux nobles fils de l'antique Ausonie
Ils ont donné la liberté !
Mais vous... Ah ! plaiguez votre ouvrage ;
Vous, soldats ! par votre courage,
C'est le trépas ou l'esclavage
Que vous leur avez apporté.

Si vous passez aux champs d'Arcole,
Parlez tout bas, soldats ! votre parole
Pourrait éveiller ces géants ;
Et soudain, au bruit de la bombe,
Ils diraient, sortant de leur tombe :
Hé ! s ! la liberté succombe,
Et nous n'avons pas eu d'enfants !

MAURIS.

Quelle est l'opinion

de M. DECOMBE, maire de la Guillotière ?

Sous un gouvernement démocratique, le peuple a le droit de connaître l'opinion des fonctionnaires, et, par conséquent, la presse a le devoir de s'en enquérir. C'est à ce titre que nous invitons M. Decombe, maire de la ville de la Guillotière, à vouloir bien répondre à l'interpellation que nous lui faisons. Ce magistrat a publié, pour l'anniversaire du 24 Février dernier, une proclamation dans laquelle nous lisons : « Ce jour est un jour de deuil en mémoire des victimes de la lutte, et d'actions de grâces à Dieu pour avoir fait promptement succéder aux horreurs du combat le règne des lois. » — Si M. Decombe eut simplement dit : « et d'actions de grâces à Dieu pour nous avoir donné la République, » il n'y aurait point d'équivoque ; l'on saurait que M. Decombe est républicain, et l'on s'en applaudirait ; mais comme il n'y a pas un mot en faveur des institutions nouvelles qui nous régissent, comme cette proclamation non seulement ne se termine pas par le cri si naturel de vive la République ; qu'elle ne porte pas même l'autorité légale des actes du pouvoir : République Française ; Liberté, Égalité, Fraternité, nous sommes fondés à conclure que M. Decombe a fort peu d'enthousiasme pour la République. Mais quelque chose nous embarrasse, et nous ne savons que penser de ce règne de l'ordre et des lois succédant PROMPTEMENT aux horreurs du combat.

Promptement, indique un court espace de temps. Or le combat a fini le 24 février au matin ; à l'instant même il y eut un gouvernement provisoire composé de Lamartine, Ledru-Rollin, etc. — Est-ce de ce gouvernement que veut parler M. Decombe ? Il le faut, s'il veut

être d'accord avec la grammaire. Mais alors pourquoi ce mutisme républicain ? Si, au contraire, M. Decombe ne faisait commencer le règne de l'ordre et des lois que plus tard, il ferait bien d'en indiquer l'époque ; car, après le Gouvernement provisoire, nous, avons eu la Commission exécutive, ensuite le général Cavaignac et enfin le président Louis-Napoléon Bonaparte. Il est vrai que sous ces derniers on ne peut pas dire absolument que les lois ont régné, ne serait-ce que l'état de siège, qui en est la suspension, appliqué à plusieurs départements. Plus nous cherchons, plus nous avons de la peine à assigner d'autre date à ce règne de l'ordre et des lois que celle du Gouvernement provisoire pendant laquelle, en effet, l'ordre et les lois ont été maintenus, malgré l'effervescence des opinions, époque SEULE, pendant laquelle personne n'a été arrêté, aucune visite domiciliaire n'a eu lieu, aucun établissement n'a été fermé, etc.

Au demeurant, il nous semble qu'il serait bon que M. Decombe s'expliquât, et cependant voyez combien une position fautive entraîne d'inconvénients : tout cela ne serait pas nécessaire si M. Decombe, magistrat républicain, s'était borné à rendre, comme il le devait, hommage à la République, sans laquelle probablement il n'aurait pas l'honneur de ceindre l'écharpe municipale.

CONNAISSANCES USUELLES.

Suite, voyez page 85.

Indocti discant, ament memiroisse periti.

DÉFINITIONS de mots.

29. **ABSOLUTISME.** C'est le despotisme érigé en doctrine ; il s'applique à tout, aux utopistes absolus dans leurs systèmes, comme à ceux qui, par haine de la liberté, par amour de la paix, voudraient concentrer dans l'autorité tout le pouvoir.

30. **AGRARIISME.** C'est le système de la loi agraire ou du partage des terres. On a mal à propos accusé les communistes de vouloir ce partage. La loi agraire était spéciale à la République romaine, et en voici l'origine : Le Sénat de Rome avait promis aux soldats de leur abandonner les terres conquises, mais ensuite il avait affermé ces terres aux patriciens, et ceux-ci avaient fini par s'en emparer sans payer aucune redevance. Les *Gracques* revendiquèrent l'exécution de cette promesse solennelle et périrent victimes d'une sédition excitée par le patriciat.

31. **ARIANISME.** Nom d'une secte chrétienne au IV^e siècle, qui eût pour auteur Arius, lequel nia la divinité de Jésus-Christ, prétendant que c'était simplement un homme choisi par Dieu. Ses sectateurs sont appelés Ariens.

32. **ASCÉTISME.** On appelle *Ascètes* ou *Ascétiques* ceux qui sédistinguent du commun des fidèles d'un culte quelconque par un genre de vie plus austère.

33. **ASTRÉISME.** Système qui consiste à organiser la société d'après les notions de la justice absolue, telle que la conscience la révèle à l'homme.

34. **ATHÉISME.** Négation de Dieu ; doctrine désespérante pour l'humanité. Elle sert d'excuse à la tyrannie et à toutes les passions désordonnées. C'est par suite de l'athéisme que les rois ont usurpé le nom de Majesté sur Dieu, qu'ils prétendaient remplacer sur terre, et que la société humaine s'est trouvée divisée en castes se croyant supérieures les unes aux autres. Il peut y avoir des athées qui ne soient pas aristocrates, mais il est impossible qu'un aristocrate ne soit pas athée, parce qu'il est impossible de s'élever, par le raisonnement, jusqu'à Dieu sans être démocrate. Cet archevêque de Rouen qui, entendant du bruit dans une église où il officiait, s'écria : « Vous n'en feriez pas davantage si un laquais disait la messe ; » ce courtisan qui disait à un roi moribond : « Dieu y regardera à deux fois avant de damner un homme tel que vous. » ne croyaient certainement pas en Dieu ; ils étaient aristocrates. La démocratie, au contraire, puise sa force dans le dogme de l'existence de Dieu ; un démocrate qui ne l'admettrait pas, serait absurde.

35. **BABOUVISME.** Gracchus Babeuf a donné son nom, sous le Directoire, à une secte communiste qui voulait s'établir par force.

36. **BI-CAMÉRISME.** C'est la doctrine de ceux qui veulent deux chambres.

37. **BONAPARTISME.** On désigna en 1815, sous le nom de *Bonapartistes*, ceux qui regrettaient l'Empereur ; mais le Bonapartisme est mort avec son chef.

38. **BOUDDHISME.** Nom de la secte des adorateurs de *Boudha* dans l'Inde.

39. **BOUSINGOTISME.** On appelait ainsi en 1830 les républicains plus ou moins ardents. Ce terme est pris en mauvaise part et comme alliant le ridicule à la démagogie.

40. **CABÉTISME.** Cabet ayant introduit le communisme en France à son retour d'Angleterre et étant parvenu à

rassembler d'assez nombreux disciples, on a donné à sa doctrine le nom de Cabétisme pour la distinguer des autres doctrines communistes.

41. **CAINISME.** Cain ayant tué son frère Abel, on appelle du nom de *Cainistes* ceux qui, faisant faire tout sentiment de fraternité, pressurent leurs frères et les immolent à leur ambition, à leur cupidité.

42. **CALVINISME.** — Secte protestante surgie sous François I^{er}, et qui eut pour auteur Jean Calvin, né à Noyon (en Picardie), le 10 juillet 1509. Elle rejette la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la messe, le purgatoire, l'invocation des saints, la hiérarchie de l'Eglise et les cérémonies. La foi est seule capable de justifier l'homme et les bonnes œuvres n'ont par elles-mêmes aucun mérite. Les Calvinistes sont spécialement appelés *Huguenots*. Calvin, non moins intolérant que l'Eglise romaine et plus coupable qu'elle, puisqu'il était Héresiarque lui-même, a fait brûler *Michel Servet*, l'un des plus hardis penseurs du 16^e siècle, parce que ses opinions n'étaient pas conformes aux siennes. C'est là une tache ineffaçable pour sa mémoire.

43. **CARBONARISME.** Véritable franc-maçonnerie politique. En liberté prosaïque y a trouvé un refuge, et malgré les faux frères qui l'ont souvent trahi, le Carbonarisme sauvera l'humanité. Il a pris naissance en Italie et il s'est développé en France. On appelle *Carbonaro* ou *Carbonari* les adeptes. Ce mot veut textuellement dire charbonnier.

44. **CARLISME.** On a appelé *Carlites* les partisans de *Don Carlos* en Espagne et de *Charles X* en France. Voyez *Légitimisme*, *Henriquinisme*, *Montemolinisme*, etc.

45. **CARTÉSIANISME.** philosophie de *Descartes*. Cet écrivain français a introduit le doute philosophique ; il est le père de l'Ecclésiologie moderne.

46. **CATHOLICISME.** Nom de la secte chrétienne qui croit à la suprématie et à l'infailibilité du Pape. Le mot catholique signifie universel. C'est une antithèse, car s'il est vrai que le nombre des Catholiques soit plus grand que celui des autres sectes chrétiennes prises séparément, il n'est pas également vrai que le culte chrétien soit le plus répandu. Ainsi, dire : *Hors de l'Eglise, il n'y a point de salut*, c'est vouer au malheur éternel plus des trois-quarts du genre humain, ce qu'un Dieu juste et bon ne peut vouloir.

47. **CHRISTIANISME.** Religion qui honore Jésus-Christ comme Dieu. Sans nous expliquer sur aucun dogme, c'est la religion la plus pure et la plus morale, celle qui se rapproche le plus de la dignité du culte que l'homme doit à Dieu. C'est au Christianisme que la femme et le prolétaire sont redevables de leur émancipation. C'est au Christ qu'on doit la vulgarisation du symbole révolutionnaire : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Il avait été initié aux mystères et appartenait à la secte des Es-séniens.

48. **CIVISME.** Conduite conforme aux devoirs d'un bon citoyen. *Brutus*, en immolant l'homme qui voulait usurper le pouvoir suprême ; *Harmodius* et *Aristogiton*, en tuant le tyran qui opprimait leur patrie ; *Hampden*, en refusant le paiement d'un impôt illégal ; *Franklin* et *Washington*, *Riègo*, *Mazzini*, *Kossuth*, etc., en combattant pour l'indépendance de leur pays, ont offert des exemples de courage civique.

49. **COMMUNISME.** Il n'a rien de commun avec la loi agraire, et ceux qui l'ont dit ont été des ignorants ou des calomnieux ; mais ce n'en est pas moins une erreur, parce qu'il repose sur une base fautive, la *Fraternité* (v. *Fraternitéisme*), et il suppose l'absence de toute passion mauvaise. Il consiste à attribuer à l'Etat la propriété de toutes les fortunes, chacun travaillant suivant ses forces et recevant suivant ses besoins. Cette attribution, outre qu'elle arrêterait toute émulation, conduirait nécessairement les hommes à l'esclavage. On doit encore lui reprocher d'être fondé sur le matérialisme ou l'appétit des jouissances matérielles, et de ne faire aucune part à l'intelligence. Les ouvriers, dans leur propre intérêt, doivent le repousser de toutes leurs forces. Le communisme, loin d'être un progrès, ferait retrograder l'humanité au premier siècle du christianisme, où, en effet, tout était commun entre les apôtres et les disciples ou cathécumènes ; mais cette communauté a abouti aux monastères dont la suppression a été l'œuvre de 1789, aux applaudissements des hommes éclairés.

50. **CONSTITUTIONNALISME.** Respect absolu pour la forme d'une constitution politique.

51. **CYNISME.** Antisthène fonda cette secte dont Diogène, dit le cynique a été le disciple le plus illustre. L'étymologie grecque vient du mot *chien*, comme pour dire que les hommes de cette secte agissaient comme des chiens. Le cynisme est au stoïcisme (voyez ce mot) ce que le jésuitisme est à la religion, c'est à dire une exagération coupable d'un principe vrai.

52. **DANTONISME.** Danton est célèbre dans nos fastes révolutionnaires par son audace. Il fut au club populaire ce que Mirabeau était à la tribune nationale. L'un était la parole, l'autre était l'action. On attribue à Danton la pensée des massacres de septembre pour forcer le peuple parisien à sortir de sa léthargie et à se pré-

cipiter sur l'ennemi afin d'éviter de sanglantes représailles. On a donc appelé fantomisme cette fièvre révolutionnaire qui ne recule devant aucun excès.

53. **DEISME.** Croyance en un seul dieu tout puissant.

54. **DÉMAGOGISME.** Synonyme de démagogie, veut dire l'exagération, en actes ou en paroles irréfléchies, du sentiment juste et vrai de la démocratie. C'est le démagogisme qui, en effrayant les hommes paisibles, a toujours amené les réactions qui ont empêché l'organisation de la démocratie. Le jour où cette dernière le comprendra bien, elle régnera en souveraine et l'aristocratie aura vécu.

55. **DESOTISME.** Pouvoir unique, arbitraire et irresponsable d'un seul ou de plusieurs. Les décemvirs de Rome, le conseil des dix de Venise étaient despotes autant que les monarques les plus absolus. La loi seule doit avoir ce caractère, bien entendu que nous n'appelons loi que ce qui est conforme à la justice.

56. **DOCTRINARISME.** On a appelé doctrinaires, sous la restauration, des hommes qui, sans aucun principe véritablement grand, voulaient renfermer le pouvoir et la liberté dans un cercle dont ils étaient le centre. MM. Royer Collard, Guizot et Keratry étaient les grands prêtres de cette petite église qu'on a appelé plaisamment le *Canapé* pour montrer le petit nombre des adeptes.

57. **DRUIDISME.** Religion des druides anciens prêtres gaulois.

58. **DUALISME.** Système qui consiste à soumettre le gouvernement du monde moral à deux principes perpétuellement en guerre et se faisant mutuellement équilibre; le bon principe s'appelait *Oromaze*, le mauvais principe *Arhimane*. La lutte de Jésus et de Satan, les bons et les mauvais anges qui viennent tenter l'homme, sont des réminiscences de cette ancienne doctrine.

59. **ECCLECTISME.** Système philosophique vulgarisé en France par M. Coufin, et qui laissant toutes choses dans le doute ne permet de prendre avec vigueur parti pour aucune doctrine. C'est un nom nouveau donné au Cartésianisme, au Pyronisme, au Spinosisme sauf quelques différences inutiles à rappeler dans un travail aussi sommaire que le nôtre.

60. **ECCOSISME.** L'un des rites de la franc-maçonnerie.

61. **EDENISME.** Age d'or, état des hommes dans l'Eden ou Paradis-Terrestre. Fourier en a fait l'une des phases de l'humanité avant d'arriver à la civilisation actuelle. Voyez la *théorie des quatre mouvements* de cet auteur.

62. **ESOTÉRISME.** Veut dire notamment la doctrine secrète révélée aux initiés dans les mystères.

63. **ESSENISME.** Secte juive faisant partie des anciens mystères. Les disciples s'appellent Esséniens. Jésus-Christ fut, selon Tertullien, initié à cette secte.

64. **EXORCISME.** Formule religieuse pour délivrer de la possession de l'esprit malin ou diable, les hommes, les animaux ou les choses matérielles dont il s'était emparé. C'était là une superstition à laquelle des prêtres ignorants et cupides avaient donné cours au moyen âge; Depuis qu'on ne croit plus au pouvoir du diable il n'y a plus de possédés.

65. **EXOTÉRISME.** Ce mot est l'antithèse, la contre partie du mot esotérisme ci-dessus.

66. **FÉDÉRALISME.** On appelle de ce nom la fédération des provinces pour se soustraire à l'action d'une capitale. Dans la révolution française on essaya ce fédéralisme, qui, si il eût réussi, aurait livré aux ennemis la France délabrée. Ceux qui poussent aujourd'hui à la décentralisation, en haine des révolutions dont Paris a été l'acteur intelligent, sont des fédéralistes et méritent une réprobation sévère.

67. **FÉTICHISME.** Ou adoration des *fétiches*. On appelle ainsi des idoles grossières que certains peuples sauvages se fabriquent de la première chose venue; une pierre, un arbre, etc., sont des fétiches. Ce culte qui fut celui des Egyptiens n'existe plus que chez quelques peuplades de l'Afrique et du Nouveau Monde.

68. **FOURIERISME.** Ou doctrine de Fourier. L'explication de cette doctrine ne pouvant être contenue en quelques lignes, vu son intérêt d'actualité, nous lui consacrerons un article spécial.

69. **FRATERNITEISME.** Est l'opposé grammatical du *justicisme* ou *astréisme* et comprend toutes les doctrines qui sont basées sur le sentiment de la fraternité, au lieu de l'être sur le devoir de la justice.

70. **GARANTISME.** Fourier appelle ainsi l'organisation sociale transitoire pendant laquelle on s'occupera de garantir les droits et les intérêts des citoyens; l'*astréisme* répond à cette phase de la civilisation.

71. **GIRONDISME.** On appelle *girondins* ceux qui veulent appliquer certain tempérament dans l'application de leurs principes. Lors de notre immortelle révolution la Convention se partagea en deux camps: l'un prit le nom de *la montagne* parce que ses principaux membres siégeaient aux bancs les plus élevés; l'autre prit

celui de *gironde* parce que Vergniaud et ses collègues influents appartenaient au département de la Gironde. Ces deux noms sont devenus historiques. Partout où il y a une montagne il y aura une gironde et toujours celle-ci sera victime de la première par suite de cette loi fatale qui veut, comme l'a dit Lamartine, que le progrès végète de sang humain; loi mystérieuse du sacrifice et du dévouement dont l'arbre du Golgotha est le divin symbole. En mars et avril 1848 il y eut aussi une gironde et une montagne, mais plus éclairés que leurs devanciers, les girondins se sont réunis aux montagnards lorsqu'ils ont vu de quelle manière la réaction entendait exploiter le retour à l'ordre matériel après juin 1848.

La suite au prochain numéro.

1^{er} CONCOURS LOGOGRAPHIQUE.

Nous publions les deux contes, l'un en prose, l'autre en vers, que nous avons reçu pour le Logogryphe proposé dans le numéro de février (page 88).

Conte en prose par le cit. PERRIN fils (de Lyon).

Il faisait un temps magnifique: après avoir flané le long de la Saône, je me disposais à regagner mon logis, quand tout-à-coup j'entendis une voix nazillarde crier près de moi: **LANTERNE MAGIQUE!** pièce curieuse. Je m'approchai alors, et une teatation burlesque me fit prendre place à côté d'une grosse paysanne qui avait déjà l'œil braqué sur la lunette. Le brave homme allait commenter, sa femme était à son poste pour tirer la ficelle. Voici ce qu'il nous fit voir pour la bagatelle de cinq centimes. . . .

Attention, Messieurs, Mesdames, voici qui vous représente *Agar* dans son bel âge; Abraham, que vous apercevez à votre gauche, se déclare son *ami* et la prend pour son *amie*, ce qui est très bien *agir* quand on *aime*. — Tire la ficelle, ma femme. . .

Attention, Messieurs, Mesdames, voici qui vous représente un combat sanglant qui se passe en Afrique: remarquez, à votre droite, cet Arabe qui, de son *arme*, garantit son *émir* et le *gare* d'un spahis qui *gai* comme un *gai*, va, sans *gémir*, lui donner un *gage* de son adresse dont, il y a tout à *gager*, il n'eût pu seul se *gare*. . . Remarquez, à votre gauche, ce pauvre chasseur qui *gémir* sur le sol; une balle lui a traversé le *gras* des chairs; son manteau *gris* est couvert de sang, et sur le visage du pauvre *gas* se *grime* déjà l'atteinte de la mort; son *âme* n'est plus *gaie*; il pense à *Irma* dont il espérait devenir un jour le *mari*; il pense à sa vieille mère, à *Marie* sa jeune sœur, et, se voyant perdu, il lève les yeux au ciel comme pour dire un *Ave Maria*, et reste mort dans une *mare* de sang! — Tire la ficelle, ma femme. . .

Attention, Messieurs, Mesdames, voici qui vous représente une superbe campagne de l'Italie; c'est le mois de *mai*; les arbres sont en fleurs; et dans ce petit bras de *mer* que vous apercevez à votre droite, se *mirer* une *mie* à qui son amoureux qui se trouve près d'elle, une guitare en main, chante une romance, et semble lui dire en ut, en la, en mi: ô, ma belle, la *magie* de tes appas m'a donné la *rage* d'amour; ton *ris* gracieux, la *raie* coquette de tes cheveux ont ravagé mon pauvre cœur! — Tire la ficelle, ma femme. . .

Attention, Messieurs, Mesdames, voici qui vous représente les côtes de la Nouvelle-Zélande où l'on pêche la *raie*; dans ces contrées se trouvent des oiseaux dont le *ramage* est des plus beaux; on y voit aussi un *ramas* de pirates qui, de la *rame* fort habiles à *ramer*, vont, glissant sur l'onde, comme un pigeon *ramier*; il est très *rare*, Messieurs, Mesdames, de pouvoir leur échapper, à moins qu'on ait bien soin de naviguer *ras* les côtes, comme le fit cette petite embarcation que vous voyez à votre gauche; dans ce brick, se trouve un religieux se rendant à *Riga*, pour *régir* les affaires temporelles d'un couvent de l'ordre de Saint François *Régis*; admirez, Messieurs, Mesdames, sa barbe vénérable qui lui tombe au milieu de. . . — Tire la ficelle, ma femme. . .

Attention, Messieurs, Mesdames, voici qui vous représente l'empereur de Maroc se promenant avec son nain, bouffon qui ne fait que *rire* sans *rime* ni raison, ce qui n'est pas très *sage*; cependant son maître ne le troquerait pas pour la *saie* la plus riche; si le *sire* du Maroc tient tant à lui, c'est qu'un jour qu'il se noyait dans le *Sig*, que vous apercevez couler à votre gauche, son nain l'en retira sain et sauf; remarquez bien, Messieurs, Mesdames, que l'empereur de Maroc tient à la main un journal, c'est la **TRIBUNE LYONNAISE** qu'il vient de recevoir à l'instant même, et qui donne à deviner. . .

En attendant que l'empereur devine, — tire la ficelle, ma femme. . .

Attention, Messieurs, Mesdames, voici qui vous représente l'invincible Don Quichotte, la mâchoire toute

brisée, se disposant à prendre du baume de fier-à-bras en guise de **GARGARISME** !!!

Conte en vers par le citoyen Léon TROUILLET
(de Fleury-la-Montagne).

Quel plat voulez-vous donc, cher *ami*, qu'on vous serve,
De ce *ramas* de mots propre à glacer la verve?
On pourrait, il est vrai, *rimer* un conte *gris*
Sur *Agar*, sur un *mage* ou sur quelques *maris*;
Sans doute on trouverait plus d'une histoire *gaie*,
Mais de François-Régis ne touchons pas la *saie*.
Parler, en même temps, de *Marie* et d'*Irma*,
Autant vaut accoler l'*Emir* au Grand-Lama.
Vous ferai-je, en ces vers, l'éloge de *ma mie*?
De la réaction, insolente ennemie,
Si *ma rime* imprudente attaque les fauteurs,
Gare!... les gens de l'ordre et les inquisiteurs,
Du mot de liberté redoutant la *magic*,
C'iront: Au socialisme! A la démagogie!
Je *gage* que bientôt on m'enverrait *ramer*
Sur ces bâtiments *ras*, que je n'ose nommer.
Les peuples sont *amis*; l'union prolétaire.
Même au-delà des *mers* se maintient solidaire.
Que *Dona Maria* manque son quinze *mai*,
On peut m'en accuser, ce ne serait pas *gai*.
Qu'au milieu d'une foule, avec sa blanche craie,
Un agent de *Carlier* me marque d'une *raie*,
On m'enferme aussitôt comme un sédition,
Et je serai noté comme un *gars* dangereux.
Or, comment se *gare* d'une telle poursuite,
Pour *agir* prudemment, le plus *sage* est la fuite.
L'acquiescement est *rare*, et toujours incertain.
Bien que nul ne m'eût vu *régir* un coup de main,
Dans un réquisitoire on prouvera de reste
Qu'un *ramier*, ou qu'un *geai*, de présage funeste (1),
Sur ma tête a passé comme un acculateur;
Et *me voilà* traité de vil conspirateur.
Quel bouclier pourrais-je opposer à cette *arme*,
Quand l'éloquent *ramage* aura sonné l'alarme?
Mon innocence en vain viendra me rassurer;
J'aurai beau protester, supplier et *gémir*,
Le centaure de l'ordre assouvi sa *rage*...
Fou qui, pour sa défense, alléguant son jeune âge,
En p'aintif *mi*-bémol adoucissant sa voix,
Comme, en parlant au loup, l'agneau fit autrefois,
D'un procédé brutal montrerait l'infamie...
Il n'en faudrait pas moins quitter parents, *amie*,
Qu'importe que l'on soit tutur d'un orphelin,
Grime, avocat, poète, ou filateur de lin!
Malheur à qui mettra le pied dans cette *mare*.
Arrêtons-nous; je crains d'offenser la *simarre*;
Ce serait m'appréter un regret trop *amer*;
Mieux vaut, la *rame* en main, se risquer sur la *mer*,
Et vers les bancs de sable aller pêcher la *raie*...
Mais c'est à tort, je crois, que mon esprit s'effraie;
Le parti royaliste, achevant ses jours *gras*,
Fête son carnaval qui ne durera pas.
Laissons-le se bercer d'une folle espérance;
Les *armes*, après tout, ne font pas la puissance;
Et j'offre au plus hardi cent contre un à *gager*,
Que déjà maint réac songe à déménager.
Je *ris* de cette idée et ma joie est extrême.
De m'étendre à loisir sur un sujet que j'aime,
Je gloserais longtemps sur ce texte sacré,
Si j'avais plus d'espace à ce jeu consacré.
Sur mon Pégase ardent, prenant pour point de *mirer*,
A mes traits acérés, tour-à-tour, chaque *stre*,
Des confins d'Occident au pays de l'*Aga*,
Et, des rives du *Sig* aux remparts de *Riga*,
Je voudrais, à la plèbe, en mon puritanisme,
Préparer, mais sans *rime*, un bouilliant **GARGARISME!**

(1) N. d. R. — Allusion aux oiseaux d'Ibicus qui firent découvrir un meurtre, selon une traduction grecque. Ibicus, poète célèbre, fut assassiné en revenant de Delphes; mais au moment de sa mort il prit à témoin une troupe de grues qui passaient, et dit que ces oiseaux le vengeraient, ce dont les assassins ne firent que rire. Cependant, quelques temps après, deux d'entr'eux se trouvant à Athènes, et voyant des grues, dirent en plaisantant: *Voilà les vengeurs d'Ibicus*. Or, la mort de ce poète avait fait une grande sensation, et ce propos ayant été entendu, on les arrêta, et ils furent obligés d'avouer leur crime.

OBSERVATION ASTRONOMIQUE.

On remarque cette année, dans le zodiaque, que le signe des *géméaux* est plus près du *bélier* que de celui de la *balance*. On remarque encore qu'il est immédiatement suivi du signe de l'*écrevisse*, et pour que le soleil entre enfin dans le signe de la *Vierge*, il faudra que le *lion* l'y conduise.

Nous laissons aux lecteurs le soin d'expliquer cette combinaison de la sphère céleste, d'après leurs connaissances astronomiques et le sens emblématique que les signes du zodiaque ont reçu.

CONTE ORIENTAL

Récité par le général BONAPARTE à la table du général MOREAU.

Le grand Commandeur des Croyants, ce calife célèbre des *Mille et une Nuits*, causait tranquillement sur son balcon avec le Kalender Cassem. Un chameau passe dans la rue, son chamelier le conduisait par la longe et marchait tirant à lui l'animal; l'aiguillon que l'homme portait sous son bras, s'allongeant en arrière, du côté de la pointe, allait déchirer le poitrail du chameau. Le sang ruisselait en abondance, et chaque pas qu'ils faisaient, l'un tirant et l'autre tiré, rendait la plate encore plus profonde. Le calife appelle un esclave: « Cours, lui dit-il, qu'on saisisse cet inhumain chameau dont la manière de conduire est si foneste à ce pauvre animal, et qu'on lui donne cent coups. » — « Qu'ordonnez-vous? s'écria le Kalender; faites donc plutôt fustiger l'imbécille chameau qui sent qu'on le blesse et suit toujours. »

(Extrait des *Mémoires de Fleury*. Paris 1836. — tome 4, p. 395.)

LE MORIBOND.

DÉDIÉ A MADEMOISELLE *****.

O douce illusion, sylphe de ma jeunesse,
Pourquoi me fuyez-vous?...
O ma chaste colombe! en ce jour de détresse,
Où vous envoliez-vous?...

Voyez, voyez ces fleurs pencher à ma fenêtre;
Ensemble, je le sais, nous devons disparaître;
C'est le dernier soleil qui rayonne sur nous.
Quand le cygne mourant chante son agonie,
Vous que j'ai tant aimé, ô trop cruelle amie,
Venez, approchez-vous....

Quand, pour m'ensevelir, on coudra mon suaire,
J'aurai là sur le cœur, comme un saint reliquaire,
Ce scapulaire où dort tout ce que j'ai de vous:
Des cheveux, un ruban, la feuille conservée
D'une plante autrefois par vos mains cultivée...
Vous en souvenez-vous?

Quand mon corps sera froid, quand couché dans ma bière,
De ceux qui m'ont aimé j'attendrai la prière;
Ange dont les regards sont si purs et si doux,
Quand l'oraison des morts, hélas! me sera dite,
Si vous venez sur moi jeter de l'eau bénite,
Me regretterez-vous?...

Quand je serai du ver devenu la pâture,
Que la terre sera ma seule couverture,
Linceul d'égalité qui nous réunit tous;
Sous la faux de la mort quand, jeune encor, je tombe,
Près de la croix qui marquera ma tombe,
Dites-moi... viendrez-vous?

Lorsque des trépassés viendront les jours de fête,
Que la pâle immortelle ou l'humble violette
Orneront les tombeaux; sur ma fosse à genoux,
Jetant, pour souvenir, quelques fleurs en couronne,
Effeillant, sur ma couche, une rose d'automne,
Dites.... priez-vous!

Puis quand vous penserez à tout ce que mon âme
Eût pour vous ici-bas de tendresse et de flamme,
Que mon cœur tout amour ne battait que pour vous...
... Que tout cela n'est plus qu'herbe du cimetière,
Dont l'orage et l'oubli chasseront la poussière,
Dites, pleurez-vous?

Où, vous viendrez en pleurs prier, ô vous que j'aime!
Adieu donc pour toujours, voici l'heure suprême...
Un autre plus heureux deviendra votre époux....
Adieu! Soyez bénie, et du ciel où j'espère,
Aller, dans un instant, près de ma bonne mère,
Je veillerai sur vous.

... Pauvres petites fleurs qui parez ma fenêtre,
Plus d'espoir, aujourd'hui nous devons disparaître.
Notre dernier soleil a rayonné sur nous!

Déjà le vent du soir dessèche vos corolles;
Sur mes lèvres je sens se glacer mes paroles...
Ah!... je meurs avec vous!!....

PERRIN, fils aîné, tisseur.

Mars, 1850

ACROSTICHE (*).

A—imer! pour l'homme, en sa jeunesse,
C—est croire au bonheur ici-bas;
E—ève qui fuit trop vite, hélas!
O—mbre que l'on poursuit sans cesse,
S—ans pouvoir la saisir jamais.
T—out est prospère à nos souhaits;
I—llusions! votre présence
C—lore à nos yeux l'avenir;
H—eureux qui sait vous retenir!
E—t qui peut garder l'espérance!

RONDEAU (**).

Au mois de Mai.

Au mois de mai que le vallon est beau!
Joie et bonheur habitent le hameau.
On voit alors, sur la verte coudrette,
Gai villageois et gente bergerette
Danser, le soir, au son du chalumeau.

Le pampre grimpe et s'unit à l'ormeau;
Le frais lilas se recourbe en berceau,
Et dans les blés gazouille l'allouette
Au mois de mai.

Aux bords fleuris du limpide ruisseau
Qui, de son onde, arrose le côteau,
Je sens mon âme heureuse et satisfaite;
Car la nature, embellie et coquette,
S'offre à mes yeux sous un aspect nouveau
Au mois de mai.

Ch.-F. DEVERT.

(*) On appelle *acrostiche* une pièce de vers dont la première ou la dernière lettre de chaque vers forment, en les réunissant, un ou plusieurs mots formant un nom propre ou un sens quelconque. Voici un exemple de la première sorte d'acrostiche qui est la seule usitée, car la seconde est presque impossible à raison des consonnes.

(**) Le *rondeau* ne doit avoir que treize vers roulant sur deux rimes, huit vers sur l'une, cinq sur l'autre; il y a deux stances de cinq vers, séparées par un repos appelé *t-rect*. Comme il n'y a que trois rimes d'une sorte et cinq de l'autre dans les huit premiers vers, on peut mettre trois vers de suite sur la rime la plus employée. Il doit nécessairement y avoir deux repos pleins et parfaits dans le *rondeau*, l'un après le 5e et l'autre après le 8e vers.

Le *refrain*, ou la *reprise*, qui doit être placé après le 8e vers et à la fin du *rondeau*, est la répétition des premiers mots du 1er vers.

Le style du *rondeau* doit être familier; il est ordinairement en vers de dix syllabes.

Le Gérant DEVERT.

Lyon. Impr. RODANET, rue de l'Archevêché, 3.

ASTRÉOLOGIE

REMÈDE AUX CAUSES DU MALAISE SOCIAL,

Par le cit. Marius CHASTAING, rédacteur en chef de la *Tribune Lyonnaise*.

Un volume in-12, de 240 pages. — Prix 1 fr. et par la poste 1 fr. 50 c. — En vente chez l'Auteur, à Lyon, rue St-Jean, 53, au 2e.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet du citoyen VACHET, agréé près le Tribunal de commerce de Lyon, qui était rue de l'Arbre-Sec, n° 34, est actuellement, rue des Capucins, n° 4, au 2e, (516-2)

HOTEL DU RHONE

Place des Cordeliers, 3.

Cet Hôtel entièrement monté à neuf et qui s'est toujours recommandé par un bon service, vient d'être acquis par M. GIRE, ancien cafetier à Lyon, place Montazet; il s'efforcera de continuer à mériter la bienveillance de ceux qui voudront l'honneur de leur présence.

Il y aura une table d'hôte à deux heures précises, au prix de deux francs, laquelle ne laissera rien à désirer. (518-4)

Plus de Douleurs !!

Elles sont guéries promptement par le TOPIQUE-BERTRAND, pharmacien-chimiste de 1re classe. Souvent une application suffit. — Prix : 25 centimes et au-dessus, chez l'inventeur, à Lyon, place Bellecour, 12, près la place Lévis et dans la plupart des pharmacies. — A St Etienne, chez M. Rigolo, pharmacien. (503-2)

L'UNION POÉTIQUE.

Collaborateurs : TOUS LES POETES DE LA FRANCE qui enverront des pièces de vers bonnes par la forme et par la pensée.

Un beau volume grand in-8°, qui sera publié en douze livraisons chaque année; prix : 10 fr.

Notre célèbre chansonnier *Béranger* a déjà envoyé son adhésion et sa souscription.

Les engagements de souscription et une partie des poésies doivent être adressées de suite (*affranchis*) à M. Léon MAGNIER, journaliste, conservateur de la Bibliothèque de Saint-Quentin (Aisne). Les fonds seront remis à la poste lors de la réception de la première livraison, qui paraîtra aussitôt que le nombre de souscripteurs suffira pour rendre possible la publication.

DESIR ET ARQUICHE.

Seuls concessionnaires des procédés de M. H. DE RUOLZ, pour l'application de l'or et de l'argent sur les métaux.

Ont obtenu le prix Monthyon et des rapports favorables des académies de Paris et de Lyon.

COUVERTS en pakfoid, dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie.

BRONZES et orfèvreries pour le service des églises; modèles riches et variés. — ORNEMENTS de cheminée. — SERVICE de table. — RÉPARATIONS des vieux bronzes et vieux plaqués. — Le tout à des prix fixes et modérés.

EXPÉDITION pour la France et l'étranger.

Magasins place des Terraux, 19. — Fabrique et magasin rue Tramassac, 22. (504-1)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Écoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute écreté ou vive du sang ou des humeurs,

PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie, Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE rue Palais-Grillet, n. 23. (215-1)